

# COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 5

### Séance du 14 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mai, Le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/05/2025

Nombre de Conseillers en exercice : Présents :8 Votants :8

Anthony AUDRAPT - Dominique GUILLET - Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER- Nelly GUILLET- Christophe TORREGROSSA - Anthony AUDRAPT - Denis PELLISSIER- Nicolas MORFIN

Excusé :

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

### Délibération n° 2025-05-006

#### **Mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme.**

*Le Maire (ou Président) fait part à l'assemblée que le syndicat Départemental de TéléVision de la Drôme a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, lors de sa séance du 18 mars 2021.*

*du fait de la nouvelle adhésion La commune suivante en a fait la demande :*

Commune nouvelle de **SAILLANS**, Monsieur Georges DUQUESNE 1 place Maurice Faure 26340  
SAILLANS [georges.duquesne@mairiedesaillans26.fr](mailto:georges.duquesne@mairiedesaillans26.fr)

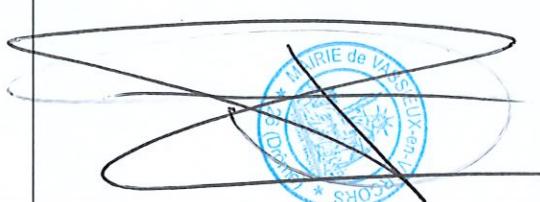
*En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérent au SDTV de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.*

*Le Maire (ou Président) invite donc le Conseil à délibérer et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SDTV 26.*

*Le conseil municipal, (syndical ou communautaire),*

*- Prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.*

*Le Maire (ou Président),*

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme,
Pour	8	A VASSIEUX-EN-VERCORS
Contre		
Abstention		

*La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Maire soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.*